



Centre de Formation

**Programme de la formation de
Assistant(e) de Vie aux Familles (ADVF)**

Prérequis :

- Être motivé par les métiers de l'aide à la personne
- Avoir une condition physique compatible avec l'exercice du métier (certificat médical obligatoire)

Conformément au Référentiel Emploi Activité Compétences du titre professionnel ADVF, la formation vise **l'objectif suivant** :

- Obtenir le titre professionnel d'**Assistant(e) de Vie aux Familles (ADVF)** de niveau 5

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer dans le respect de leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, l'ADVF met en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne.

L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène. Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.

Il (elle) accompagne les personnes fragilisées dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'ADVF les assiste pour s'habiller, pour faire leur toilette et pour se déplacer. Il (elle) les aide à préparer les repas et à faire les courses, à préserver les relations et les activités sociales. Il (elle) tient compte des attentes, des besoins et des consignes de la personne aidée et de son entourage. Il (elle) organise son travail de façon rationnelle et est réactif (réactive) face aux changements, aux imprévus et aux différentes façons de faire et d'être des personnes. L'ADVF adapte ses activités en fonction du degré de dépendance des personnes, en fonction des conditions matérielles et de la présence éventuelle d'autres intervenants. Il (elle) peut être amené à utiliser un cahier de liaison permettant la transmission d'informations et la passation de consignes.

L'ADVF est aussi appelé à assurer la garde d'enfants vivant à domicile. L'ADVF assure essentiellement la garde de jeunes enfants, mais il (elle) peut également intervenir auprès d'enfants scolarisés (hors soutien scolaire). Il (elle) intervient dans le respect des consignes des parents et des habitudes familiales pour le lever et le coucher des enfants, la toilette et le repas. Sa prestation est réalisée dans l'objectif de contribuer aux apprentissages de base des enfants. Il (elle) organise des activités ou des sorties en fonction de l'âge et du nombre d'enfants.

L'ADVF peut intervenir auprès de personnes en situation de handicap vivant à domicile. Dans l'exercice de ses activités, l'ADVF peut être amené(e) à mettre en œuvre les compétences attestées par le certificat d'acteur prévention secours du secteur de l'aide à domicile (APS-ASD)* ou par le certificat Sauveteur secouriste du travail (SST). Il (elle) veille à la sécurité des personnes et préserve sa propre sécurité en appliquant les gestes et les postures adaptés. En situation d'urgence, il (elle) applique les gestes de premiers secours et alerte les intervenants concernés. L'ADVF tient compte des limites de sa fonction et du cadre d'intervention convenu avec la personne aidée ou les parents.

Il (elle) est en relation avec les proches de la personne aidée et les parents des enfants, avec l'encadrant de l'entreprise ou de l'association, des professionnels de la santé et avec d'autres prestataires de services. Il (elle) respecte la confidentialité des informations reçues. L'emploi s'exerce le plus souvent à temps partiel. Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. Le travail peut s'effectuer durant la journée et parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le weekend. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

Le contenu de la formation s'articule autour de 3 modules correspondant aux 3 Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) du titre professionnel.

- Accueil

MODULE 1 : 1. Entretien du logement et du linge d'un particulier

- Concilier relation professionnelle et prestation d'entretien chez un particulier
- Entretien du logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés
- Entretien du linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés

MODULE 2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien et dans ses projets

- Etablir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
- Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
- Assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
- Adapter son intervention à la personne en situation de handicap

MODULE 3 : Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

- Définir avec les parents le cadre de l'intervention auprès des enfants
- Prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de base, dans leur socialisation et lors de leurs activités
- Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels adéquats lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas

Les modalités pédagogiques :

- Méthodes pédagogiques : active, découverte, interrogative, magistrale
- Alternance permanente entre des apports théoriques du formateur et des mises en situations professionnelles, des ateliers de recherches et de productions en sous-groupes
- Echanges autour des expériences professionnelles des stagiaires

Les modalités d'évaluation :

- Conformément à la réglementation du titre professionnel ADVF, des Evaluations auront lieu en Cours de Formation. Chaque compétence fera l'objet d'une évaluation dont les résultats seront consignés dans le « livret ECF ». Ce livret sera mis à disposition du jury professionnel le jour du passage de la certification.

Après la formation :

→ **Les secteurs d'activités principaux**

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

→ **Les types d'emplois accessibles**

- Auxiliaire de vie
- Assistant de vie
- Assistant ménager
- Agent à domicile
- Garde d'enfant à domicile
- Garde à domicile

Durée de la formation complète : 420h en centre de formation et 245h en entreprise

Différents parcours possibles

- Cursus complet, en continu ou en alternance
- Cursus par blocs de compétences (3 CCP capitalisables en vue de l'obtention du titre ADVF)
- Par la VAE



Centre de Formation

Procédure d'admission :

Pour suivre une formation vous devez préalablement :

- Prendre un rendez-vous pour un entretien de positionnement.
- Lors de cet entretien nous échangerons sur vos besoins en termes de formation, votre parcours professionnel, nos méthodes pédagogiques...
- Pour préparer cet entretien il vous est demandé :
 - De vous munir de votre CV.
 - Les équivalences de vos diplômes si vous êtes ressortissant étranger

Lieu de la formation : Marseille

Public Concerné : tout public y compris les personnes en situation de handicap si le handicap est compatible avec l'exercice du métier d'ADV

Coût de la formation : 5040€ net de taxe

Contacts : 06.77.27.42.73



Centre de Formation